

Complexe Gérard Philipe

19 avenue du General Sarrail – 51000 Chalons-en -Champagne

Championnat CID M15 FLEURET-EPEE "HORIZON 2024"

Hommes / Dames M15

Contact : Maître Cyrille DARDÉ - 0670352166

RÈGLEMENT

Article 1 : LICENCES

Cette compétition est ouverte à tous les tireurs licenciés et ne seront acceptés que les tireurs en possession d'une licence 2021-2022 validée par la FFE. L'épreuve M15 est réservée aux tireurs du CID.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement seront à régler sur place : 10€ pour toutes les catégories.

Article 3 : HORAIRES

Samedi 15 Janvier 2022

Catégories		Appel	Scratch	Assaut
M15 EPEE	<i>H / F</i>	14h00	14h30	14H45
M15 FLEURET	<i>H / F</i>	14h00	14H30	14h45

Attention aucune buvette ne sera présente

Article 4 : FORMULE DE L'ÉPREUVE

Selon le cahier des charges du CREGE.

Article 5 : ARMES et TENUES

Conformes aux normes de la FFE en vigueur : Tenues 350 N ou 800 N / Sous cuirasse 800 N pour les M13 et M15

L'attention des tireurs est particulièrement attirée sur l'article T15 du règlement international relatif à la responsabilité des escrimeurs : « les tireurs s'arment, s'habillent, s'équipent et combattent sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls... »

Article 6 : ARBITRAGE

Les clubs devront mettre à disposition des organisateurs 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, 2 arbitres pour 9 tireurs engagés.

Les arbitres resteront à disposition de l'organisation du début à la fin de la compétition. Ils seront indemnisés conformément à la réglementation de l'arbitrage établis par la FFE, en fonction du niveau de leur diplôme. Le pointage des arbitres se fera en même temps que celui des tireurs.

Article 7 : DIRECTOIRE TECHNIQUE

Le Directoire technique pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement de la compétition. Celui-ci se réserve le droit de modifier le présent règlement, si nécessaire.

Article 8 : RÉCOMPENSES

Aux 4 finalistes de chaque catégorie Homme et Dame.

Article 9 : INFORMATIONS DIVERSES

Attention aucune buvette ne sera présente

La salle est propre lorsque vous arrivez, elle doit être propre à votre départ. Merci d'utiliser les poubelles mises en place à cet effet.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs pendant la compétition.

Article 10 : Procédure Covid

Le pass sanitaire ou test PCR ou antigénique de moins de 24H et le port du masque seront exigés pour le public et sportif pour accéder au lieu de compétition et durant tout l'événement, comme indiqué dans le protocole sanitaire de la FFE : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/l-escrime/pratique-de-l-escrime-et-protocoles-sanitaires/les-protocoles.html>